Formation Professionnelle de Conducteurs de Taxi
Siège Social : 90, Rue Nollet – 75017 Paris
Lieu de Formation : Hôtel Campanile 2, Rue du Stade Sauvanet - 77990 Le Mesnil Amelot
www.formationdestaxisdefrance.fr

Programme de Formation Continue Obligatoire FCO des conducteurs de taxi du T3P

IDENTIFICATION DE LA FORMATION

- **Intitulé :** Formation continue obligatoire des conducteurs de taxi – Actualisation des connaissances professionnelles.
- **Nature de l'action :** Action de formation continue concourant au développement des compétences.
- **Public concerné :** Conducteurs de taxi titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité ou arrivant à échéance et souhaitant actualiser leurs connaissances professionnelles et satisfaire à l'obligation de formation continue.
- **Durée :** 14 heures, réparties en quatre modules de 3 h 30. La formation peut être organisée en deux journées de 7 heures ou fractionnée en quatre périodes, selon les modalités réglementaires applicables et le calendrier convenu avec le bénéficiaire.
- **Horaires :** 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30.
- **Lieu :** En présentiel dans les locaux de l'organisme de formation : Hôtel Campanile - 2, Rue du Stade Sauvanet - 77990 Le Mesnil Amelot, ou dans tout autre lieu indiqué sur la convention ou le devis.
- **Tarif :** 270 € TTC par participant pour 14 heures de formation. Le tarif comprend l'animation, les supports pédagogiques, les évaluations et la délivrance de l'attestation de suivi. Les frais éventuels de déplacement, de restauration et d'hébergement ne sont pas inclus, sauf mention contraire dans le devis.

Document délivré : Attestation de suivi de la formation continue, sous réserve d'une participation effective à l'intégralité de la formation et du respect des conditions réglementaires applicables.

Références réglementaires

La formation est conçue notamment à partir des textes applicables à la formation continue des conducteurs de taxi, dont **l'arrêté du 11 août 2017** relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi, ainsi que des dispositions du Code des transports.

Le contenu est actualisé en fonction des évolutions réglementaires nationales, départementales et locales applicables à l'activité de taxi.

Formation Professionnelle de Conducteurs de Taxi
Siège Social : 90, Rue Nollet – 75017 Paris
Lieu de Formation : Hôtel Campanile 2, Rue du Stade Sauvanet - 77990 Le Mesnil Amelot
www.formationdestaxisdefrance.fr

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur de taxi sera capable d'actualiser ses connaissances et de mettre en œuvre les règles réglementaires, professionnelles, commerciales et de sécurité, nécessaires à l'exercice de son activité, afin d'assurer un transport de personnes conforme à la réglementation, sûr et adapté aux attentes des clients.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les principales évolutions du droit applicable au transport public particulier de personnes ;
- Appliquer la réglementation spécifique à l'activité de taxi ;
- Prendre en compte les règles tarifaires et les dispositions départementales applicables ;
- Appliquer les règles de prévention et de sécurité routière ;
- Repérer les risques liés à l'alcool, aux stupéfiants, aux infractions et aux comportements dangereux ;
- Adopter une conduite et une prise en charge professionnelles ;
- Accueillir, informer et accompagner les clients dans le respect des principes de qualité de service ;
- Utiliser les outils numériques utiles à la gestion et au développement de l'activité ;
- Identifier les obligations et les bonnes pratiques liées au transport de personnes en situation de handicap ;
- Analyser des situations professionnelles et proposer une réponse conforme aux exigences applicables.

Objectifs opérationnels et critères de réussite

À l'issue des séquences, le participant sera capable de :

- Identifier les obligations applicables à une situation professionnelle donnée à partir d'un questionnaire ou d'un cas pratique ;
- Distinguer les règles nationales des règles départementales et locales applicables à l'activité de taxi ;
- Appliquer les règles relatives à la tarification et à la prise en charge d'un client dans des situations simulées ;
- Analyser une situation de conduite à risque et proposer des mesures de prévention adaptées ;
- Expliquer les effets et les sanctions liés à la consommation d'alcool ou de stupéfiants au volant ;
- Traiter une demande ou une réclamation client en respectant les règles de communication professionnelle ;

- Identifier les adaptations nécessaires à la prise en charge d'une personne en situation de handicap ;
- Utiliser au moins un outil numérique pertinent pour l'organisation, la relation client ou le développement commercial de l'activité.

La réussite est appréciée au moyen de questionnaires, d'études de cas, de mises en situation et d'une grille d'évaluation. Les critères sont communiqués aux participants au cours de la formation.

Public concerné

La formation s'adresse aux :

- Conducteurs de taxi en activité ;
- Exploitants de taxi exerçant personnellement la conduite ;
- Conducteurs titulaires d'une carte professionnelle de taxi souhaitant actualiser leurs connaissances ;
- Conducteurs devant justifier du suivi de la formation continue pour le renouvellement de leur carte professionnelle.

Prérequis

Le participant doit :

- Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi ou justifier de sa qualité de conducteur de taxi ;
- Comprendre et s'exprimer suffisamment en français pour suivre les échanges, comprendre les documents et réaliser les évaluations ;
- Fournir, avant l'entrée en formation, les documents administratifs demandés par l'organisme ;
- Signaler toute difficulté particulière, notamment en matière de handicap, afin de permettre l'adaptation de l'accueil et des modalités pédagogiques.

Aucun niveau de diplôme spécifique n'est exigé pour accéder à cette formation continue. La formation ne remplace pas la formation initiale ni les conditions réglementaires d'accès à la profession.

Modalités de positionnement

Avant l'entrée en formation, l'organisme réalise un positionnement permettant de vérifier l'adéquation entre le profil du participant, ses besoins et les objectifs de la formation.

Le positionnement peut comprendre :

- Un échange téléphonique ou un entretien préalable ;

- Un questionnaire de recueil des attentes et de l'expérience professionnelle ;
- Une vérification de la carte professionnelle et de la situation administrative ;
- Un questionnaire initial portant sur les thèmes réglementaires, la sécurité routière et les pratiques professionnelles ;
- L'identification des besoins particuliers liés à une situation de handicap ou à des contraintes d'apprentissage.

Les résultats du positionnement sont conservés dans le dossier du participant et peuvent conduire à une adaptation des exemples, des supports, du rythme ou des modalités d'accompagnement, sans modifier la durée réglementaire de la formation.

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET ENCADREMENT

Modalités pédagogiques

La formation est dispensée en présentiel, en groupe (4 minimum, jusqu'à 15 personnes), selon une approche active et professionnelle.

Les méthodes mobilisées sont les suivantes :

- Apports théoriques actualisés et illustrés par des exemples professionnels ;
- Échanges d'expériences entre participants ;
- Questionnement et reformulation ;
- Études de cas inspirées de situations de conduite et de prise en charge ;
- Analyse de documents réglementaires et tarifaires ;
- Exercices individuels et collectifs ;
- Mises en situation et jeux de rôle ;
- Correction collective et feedback individualisé.

La progression pédagogique tient compte du niveau initial, de l'expérience et des questions rencontrées par les participants dans leur activité.

Les moyens pédagogiques comprennent :

- Un support de formation remis au participant ;
- Des fiches pratiques et documents de synthèse ;
- Des études de cas et situations professionnelles ;
- Des questionnaires d'évaluation ;

- Des grilles d'observation et de correction ;
- Les textes réglementaires et documents professionnels utiles ;
- Des ressources numériques lorsque cela est nécessaire.

Les moyens techniques comprennent :

- Une salle adaptée à la formation de groupe ;
- Des tables et des chaises permettant les travaux individuels et collectifs ;
- Un tableau ou paperboard ;
- Un vidéoprojecteur ou écran ;
- Un ordinateur et, lorsque nécessaire, une connexion Internet ;
- Des supports imprimés ou numériques accessibles aux participants.

Encadrement

La formation est animée par un formateur disposant d'une expérience professionnelle et pédagogique adaptée aux domaines du transport public particulier de personnes, de la réglementation taxi, de la sécurité routière et de la relation client.

MODALITÉS ET MOYENS DE SUIVI D'EXÉCUTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré au moyen des documents suivants :

- Convention ou contrat de formation ;
- Convocation ou confirmation d'inscription ;
- Feuille d'émargement par demi-journée, signée par le participant et le formateur ;
- Relevé des présences et des absences ;
- Documents remis au participant ;
- Évaluations réalisées en cours et en fin de formation ;
- Attestation de fin de formation ou attestation de suivi ;
- Bilan individuel et questionnaire de satisfaction.

Toute absence ou interruption est signalée au responsable de la formation. La délivrance de l'attestation est conditionnée à la participation effective à la durée prévue et au respect des conditions réglementaires applicables.

Appréciation de la formation

L'appréciation de la formation est recueillie :

- Grille d'évaluation à chaud de fin de formation remplie par chaque apprenant qui est ensuite analysée par l'équipe pédagogique.
- Grille d'évaluation à froid envoyée à chaque apprenant un mois ou deux mois après la formation.

Les réclamations peuvent être adressées par écrit à l'organisme de formation en nous adressant le formulaire fourni dans le livret d'accueil du stagiaire ou par le formulaire en ligne directement sur notre site web www.formationdestaxisdefrance.fr.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Les acquis sont évalués progressivement et en fin de formation.

Évaluation initiale

Un questionnaire de positionnement permet d'identifier les connaissances et l'expérience du participant avant la formation. Cette évaluation n'a pas pour objet de sanctionner le participant.

Évaluation formative

Pendant la formation, les acquis sont vérifiés au moyen :

- De questions orales et de reformulations ;
- D'études de cas ;
- De mises en situation professionnelle.

Évaluation finale

Une évaluation finale est réalisée au moyen d'un questionnaire/Quiz couvrant les quatre domaines de la formation : droit du transport public particulier de personnes, réglementation spécifique taxi, sécurité routière, gestion et développement commercial.

Les résultats sont analysés à partir d'une grille ou d'un corrigé. En cas de difficulté, un retour individualisé est réalisé et les notions insuffisamment maîtrisées sont reprises avec le participant.

Validation

La formation est validée par :

- La participation à l'intégralité de la durée prévue ;
- La réalisation des évaluations prévues ;
- La remise d'une attestation de suivi de la formation continue, lorsque les conditions réglementaires sont remplies.

Cette action ne délivre pas de diplôme ni de certification professionnelle nouvelle. Elle vise l'actualisation des connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité de conducteur de taxi.

CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

Module 1 – Droit du transport public particulier de personnes

Objectif du module : Actualiser les connaissances relatives au cadre juridique du transport public particulier de personnes et identifier les obligations professionnelles applicables à l'activité de taxi.

Contenu :

- Définition et champ du transport public particulier de personnes ;
- Distinction entre transport public particulier, transport privé et transport à la demande ;
- Principaux acteurs et autorités compétentes ;
- Obligations du conducteur et de l'exploitant ;
- Règles relatives à la carte professionnelle et à son renouvellement ;
- Responsabilités civile, pénale et professionnelle ;
- Documents et justificatifs pouvant être exigés ;
- Règles relatives au transport de personnes et à la prise en charge ;
- Dispositions applicables aux véhicules et aux équipements ;
- Compétences et règles issues de la LOTI, lorsque pertinentes pour l'activité ;
- Transport de personnes à mobilité réduite et véhicules aménagés pour le transport de personnes en fauteuil roulant ;
- Analyse de situations professionnelles et quiz de validation.

Module 2 – Réglementation spécifique à l'activité de taxi

Objectif du module : Appliquer les principales règles nationales, départementales et locales propres à l'activité de taxi.

Contenu :

- Réglementation spécifique à l'activité de taxi ;
- Règles relatives à la prise en charge et à la station ;
- Obligations liées à l'utilisation du véhicule taxi ;
- Signes distinctifs, équipements et dispositifs réglementaires ;
- Règles relatives à la tarification ;
- Lecture et application de l'arrêté préfectoral des tarifs dans le département ;
- Supplément, forfait, course, réservation et modalités de facturation ;
- Réglementation départementale et règles locales ;
- Prise en charge des clients dans différentes zones géographiques ;
- Convention départementale et relations avec la CPAM ;
- Établissement et utilisation d'une convention type à destination des entreprises de taxi et de la CPAM ;
- Prise en charge des personnes en situation de handicap ;
- Études de cas et mises en situation.

Module 3 – Sécurité routière selon le Livre du Code de la route Rousseau

Objectif du module : Prévenir les risques liés à la conduite professionnelle et adopter un comportement garantissant la sécurité des passagers, du conducteur et des autres usagers.

Contenu :

- Actualisation des règles essentielles du Code de la route ;
- Spécificités de la conduite professionnelle ;
- Prévention des accidents et analyse des facteurs de risque ;
- Vitesse, distances de sécurité, vigilance et fatigue ;
- Conduite en milieu urbain et dans des conditions difficiles ;
- Utilisation du gilet de sécurité et du triangle de pré-signalisation ;
- Conduite à tenir en cas de panne, d'accident ou d'immobilisation ;
- Information et prévention concernant la consommation d'alcool ;

- Information et prévention concernant la consommation de stupéfiants ;
- Effets sur la conduite et sanctions encourues ;
- Infractions et délits liés au code de la route ;
- Sanctions administratives, pénales et professionnelles ;
- Conduite apaisée, éco responsable et adaptée au transport de passagers ;
- Analyse de situations à risque et quiz de validation.

Module 4 – Gestion et développement commercial

Objectif du module : Améliorer la gestion de l'activité, la relation client et l'utilisation des outils numériques utiles au développement commercial du conducteur de taxi.

Contenu :

- Principes de gestion quotidienne d'une activité de taxi ;
- Organisation des courses et gestion des priorités ;
- Suivi des recettes, dépenses, documents et justificatifs ;
- Relation avec les clients particuliers, entreprises, établissements de santé et partenaires ;
- Accueil, écoute, information et accompagnement du client ;
- Communication professionnelle et gestion des situations conflictuelles ;
- Prévention des discriminations et respect de la dignité des personnes ;
- Fidélisation et qualité de service ;
- Présentation de l'offre et développement de la clientèle ;
- Utilisation des outils numériques de réservation, de navigation et de communication ;
- Présence en ligne, avis clients et communication professionnelle ;
- Protection des données et vigilance dans l'utilisation des outils numériques ;
- Sensibilisation aux nouveaux usages et évolutions technologiques ;
- Étude de cas, jeu de rôle et plan d'amélioration individuel.

Déroulé pédagogique et Organisation indicative des journées

Première journée

- 9h00 – 12h30 : Module 1 – Droit du transport public particulier de personnes.
- 14h00 – 17h30 : Module 2 – Réglementation spécifique à l'activité de taxi.

Deuxième journée

- 9h00 – 12h30 : Module 3 – Sécurité routière.
- 14h00 – 17h30 : Module 4 – Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

CONTACTS ET INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Organisme de formation : FORMATION DES TAXIS DE FRANCE

Siège Social : 90 Rue Nollet – 75017 Paris

Lieu de Formation : Hôtel Campanile, 2 Rue du Stade Sauvanet - 77990 Le Mesnil Amelot

Site Internet : www.formationdestaxisdefrance.fr

Téléphone : 01.42.58.00.55

Courriel : formationdestaxisdefrance@gmail.com

Responsable pédagogique : M. AIDOUNE

Référent handicap : M. AIDOUNE

Référent administratif et inscriptions : Melle M. AIDOUNE

Modalités d'inscription et Délais d'accès

L'inscription est réalisée après :

- Prise de contact avec l'organisme par téléphone, par le formulaire en ligne sur le site web www.formationdestaxisdefrance.fr;
- Recueil de la demande et vérification de l'adéquation avec la formation ;
- Transmission d'un devis et/ou d'une convention ou d'un contrat de formation ;
- Réception des documents administratifs nécessaires ;
- Confirmation écrite de la date et du lieu de formation par mail ou par courrier.

Les demandes peuvent être formulées par téléphone, par courriel, via le site Internet de l'organisme ou auprès du service administratif dans nos locaux.

Les documents à fournir peuvent comprendre :

- Une pièce d'identité ;
- Une copie de la carte professionnelle de conducteur de taxi ;
- Les coordonnées du participant et, le cas échéant, de l'entreprise ;
- Les éléments nécessaires à la convention, au contrat ou à la demande de financement ;
- Les informations utiles à l'adaptation de la formation.

L'accès à la formation est possible après validation de l'inscription, réception des documents nécessaires et, le cas échéant, accord de prise en charge du financeur.

Le délai indicatif d'accès est de 48 heures entre la réception d'une demande complète et le début de la formation, sous réserve des places disponibles et des délais propres au financeur.

Pour une demande financée par un OPCO, l'inscription doit tenir compte du délai nécessaire à l'établissement de la convention et à l'instruction de la demande de prise en charge. Le délai définitif est confirmé au participant et à l'entreprise lors de l'inscription.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'organisme met en œuvre les mesures nécessaires pour favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

Lors de l'inscription, le participant est invité à signaler toute situation particulière ou tout besoin d'adaptation. Un entretien peut être proposé afin d'identifier les mesures appropriées : accessibilité des locaux, adaptation des supports, rythme, organisation, matériel, modalités d'évaluation ou d'accompagnement spécifique.

Le référent handicap de l'organisme étudie les possibilités d'aménagement et peut, lorsque cela est nécessaire, orienter le participant vers des partenaires ou structures spécialisées afin de sécuriser son parcours.

Les adaptations sont mises en œuvre sous réserve de leur compatibilité avec les exigences réglementaires de la formation et les moyens disponibles. Les conditions d'accès et les éventuelles contraintes sont communiquées avant l'inscription.